AIDES

Compétences clés – Plan Régional de Formation

Publics concernés
Demandeur d'emploi

Domaines secondaires
Formation professionnelle

L’offre de formation régionale pour le territoire ex Aquitain concerne 5 types de formation : les formations qualifiantes spécialisées, les formations modulaires visant la qualification, les parcours intégrés, les actions d’acquisitions des compétences clés et les actions d’orientation professionnelle. Les dispositifs d’acquisition des savoirs de base, comme la lutte contre l’illettrisme restent jusqu’en 2019 spécifiques à chaque ex-Région.

Objectifs

Les compétences clés regroupent les savoirs de base nécessaires à la vie quotidienne, citoyenne, sociale et/ou professionnelle. Les compétences clés attendues pour le territoire aquitain sont d’ordre linguistique ou communication dans une langue étrangère, mathématiques (règles de base de calcul et raisonnement, numérique notamment l’utilisation des techniques usuelle de l’information et de la communication, civique – aptitude à respecter les règles de vie collective et dans le cadre d’un travail en équipe, respect des règles d’hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Elles doivent permettre :

- de lever les freins à une insertion professionnelle réussie pour les publics les plus éloignés de l’emploi
- de permettre l’accès aux parcours qualifiants par l’acquisition et ou la consolidation des savoirs de base et de connaissances générales

Le positionnement (évaluation) à l'entrée en formation déterminera le plan d'action pour le stagiaire, et servira de base pour la validation de sa formation.

Deux validations possibles :

Attestation des compétences acquises
Certification

Bénéficiaires

Priorité aux publics peu ou pas qualifiés
20 % max de niveau IV prioritairement pour les publics ayant un niveau supérieur acquis à l'étranger non reconnu en France et les personnes handicapées ayant perdues des capacités cognitives.

Comment faire ma demande ?

Usagers : pour entrer dans ce dispositif, il faut être DE prescrit par Pôle Emploi, les missions locales, les PLIE ou CAP Emploi afin de pouvoir assister à une réunion d'information collective sur la formation, qui présente aussi les modalités de rémunérations possibles.